

---

Adresse de la société populaire de Port-le-Peletier (Seine-Inférieure) qui signale l'abandon d'une ration de viande en faveur des indigents par un détachement du bon de Beauvais, lors de la séance du 18 thermidor an II (5 août 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Port-le-Peletier (Seine-Inférieure) qui signale l'abandon d'une ration de viande en faveur des indigents par un détachement du bon de Beauvais, lors de la séance du 18 thermidor an II (5 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 188;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1985\\_num\\_94\\_1\\_22813\\_t1\\_0188\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22813_t1_0188_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 09/07/2021

## 4

La société populaire de Molesme, district de Châtillon, département de la Côte-d'Or, félicite la Convention sur les mesures qu'elle a prises relativement aux Anglais; elle l'invite à défendre les droits du peuple avec la même énergie, et à redoubler de surveillance dans la prospérité.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Molesme, 6 therm. II] (2)

Citoyens représentans

C'est dans les jours que les armes de la France républicaine, celles de la liberté, sont triomphantes sur celles des tirans conjurés, que ses enfans peuvent se livrer à toute l'ivresse d'une joie pure et naïve. Comme dans l'adversité, ils doivent s'abandonner à l'impulsion d'un amour ardent de la patrie, du courage et de l'héroïsme. Encore une fois (et ce n'est pas la dernière), la vertu et la bravoure ont vaincus le crime et la férocité. Qu'ils périssent donc, ces tigres altérés du sang français (les Anglais)! Que la Tamise, que l'océan, teints de leur sang impure, soient enfin leurs tombeaux!

Tel est, Citoyens législateurs, l'esprit qui anime et qui dirige la société populaire et républicaine de Molesme, mais elle ne peut le faire, dignes représentans d'un peuple libre et généreux; elle vous l'exprime dans la pureté du langage d'un cœur droit et sincère. L'exemple de vos vertus, votre sagesse, votre énergique courage et votre sagacité, n'ont pas peu contribué à vivifier cet esprit; nos armées victorieuses sur tous les points de la république, des loix sages, un gouvernement révolutionnaire, le salut de cette République, sont les heureux résultats de votre carrière pénible mais glorieuse. Nous vous en félicitons, la postérité à jamais s'en félicitera.

Courage, fidels mandataires du peuple; ne ralentissez pas votre zèle tant qu'il vous restera quelque chose à faire pour la République; nous disons enfin que nos succès ne doivent point ralentir notre surveillance; il est de ces défiances salutaires dans la prospérité même; les grandes révolutions les commandent. D'ailleurs l'exemple de la conduite des infâmes Lafayette, Dumouriez, Custine et autres, leurs trahisons inouïes, sont trop récentent(*sic*) pour n'être pas encore présentent à nos yeux; mais, comme tous les bons Français, nous nous reposons entièrement sur la Convention nationale et sur son comité de salut public.

Nous le répétons, intrépides représentans, continuez de deffendre toujours avec la même énergie les droits sacrés du peuple; c'est par là que vous affermirez sa liberté, que vous la maintiendrez, et que vous assurerez son bonheur. S. et F.

PARMENTIER (*secrét.*), ANDRÉ, PIVERT, C. BERNARD (*vice-présid.*), VAUCHER (*secrét.*), LALOURCEY, BERTHIER, PARMENTIER (*présid.*), MAILLET, autre VAUCHER, BERGER, DORMOY, J. SIMONOT, CHARBONNEL, MARESCHAUX, T. BOUREAU, ROBERBOLLE, NIDORE, autre VAUCHER, autre MARESCHAUX, H. DÉQUILLY, TESTARD [et une signature illisible].

## 5

La société populaire de Port-le-Peletier, département de la Seine-Inférieure, donne connoissance à la Convention nationale, que le détachement du bataillon de Beauvais, en garnison en cette commune depuis peu de jours, a fait abandon d'une ration de viande par décade pour les indigens.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Port-le-Peletier (2), 29 mess. II] (3)

Citoyens représentans,

Le détachement du bataillon de Beauvais, en garnison en cette commune depuis peu de jours, s'est empressé, aussitôt son arrivée, de nous écrire pour nous faire part du généreux sacrifice qu'il fait d'une ration de viande par décade, en faveur de nos concitoyens indigents.

La société populaire reconnoissante, considérant qu'on doit donner à de pareilles actions toute la publicité dont elles sont susceptibles, assurée d'ailleurs que la Convention nationale en entendra le récit avec intérêt;

A arrêté qu'il luy seroit écrit pour l'informer de cet acte de générosité et de civisme. Représentans du peuple français, nous sollicitons de votre justice que mention honorable et insertion en soient faites au bulletin de la Convention nationale.

Cette récompense, seule digne des républicains, en procurant à nos braves frères d'armes de nombreux imitateurs, leur deviendra le gage de notre reconnoissance et leur assurera celle de tous les Français.

Les membres composant le comité de correspondance :

M. NIGOUT, A. CHENIER, Ph. ANGOT fils, G.

GRENIER, OULLE

## 6

Les élèves de l'école primaire de la commune de Roquebrune, département du Var, expriment à la Convention nationale la joie qu'ils ressentent de nos victoires, et le regret de ce que la foiblesse de leur âge ne leur permet pas encore d'y participer en combattant les satellites du despotisme.

(1) P.-V., XLIII, 53. B<sup>n</sup>, 26 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(2) C 315, pl. 1 261, p. 1.

(1) P.-V., XLIII, 53. B<sup>n</sup>, 27 therm. (2<sup>e</sup> suppl<sup>l</sup>).

(2) Ci-devant St-Valéry.

(3) C 315, pl. 1 261, p. 5.